



Règlement intérieur

L'ensemble des activités de Passions leitmotiv respecte les principes suivants :

- Un calendrier annuel est établi afin de permettre à chaque élève d'avoir 30 cours sur l'année scolaire répartis sur 3 trimestres quel que soit le jour de cours dans la semaine.
- Seule l'activité de musique de chambre est basée sur 6 séances par trimestre (dates établies en début de trimestre).
- **Seule Amélie Denaës gère les plannings, aussi aucune modification ne peut être entendue avec les professeurs.**

La formule Passions Leitmotiv intègre

- Un cours hebdomadaire regroupe enseignement de l'instrument et du solfège par semaine.
- L'orchestre à l'année
- La chorale pour les enfants afin de compléter l'éducation musicale par un travail d'oreille.
- La possibilité de récupérer toute séance, excusée au moins 48 heures à l'avance auprès d'Amélie Denaës seulement, dans la limite de deux propositions de créneaux horaires au maximum. Dans tous les autres cas aucune récupération ne sera proposée.
- Un tarif mensuel identique d'octobre à juin.
- Toute séance non décommandée, au minimum 24 heures à l'avance auprès d'A. Denaës ne sera en aucun cas remboursée.

Les tarifs intègrent également :

- La fourniture de partitions adaptées au niveau de chacun pour toutes les activités de groupe (orchestre, chorale, musique de chambre, etc.).
- Les répétitions supplémentaires (pupitre par exemple) nécessaires à la réussite des prestations à l'extérieur (Concert, animations, etc.)
- Les frais inhérents aux concerts.
- une TVA de 20%

Les modes de règlement :

- Les modes de règlement sont le chèque ou le prélèvement bancaire. Afin de favoriser le prélèvement l'ensemble des frais bancaires est à la charge de Passions Leitmotiv car ce mode de règlement minimise pour l'association les tâches administratives. Un formulaire de prélèvement est disponible sur notre site internet.
- **En cas de règlement par chèque, l'ensemble des chèques doivent être remis au début de l'année scolaire. Les encaissements seront ensuite mensuels ou trimestriels.**

Il est demandé à chaque élève de respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition lors des séances de travail. Chaque musicien est responsable de son instrument. Il est de ce fait interdit de laisser son instrument dans les locaux de Passions leitmotiv ou sans surveillance dans les parties communes (couloirs, ascenseur, etc.).

De ce fait la responsabilité de Passions leitmotiv ne pourra être en aucun cas engagée en cas de vol ou dégradation de l'instrument.

Chaque élève ou parent d'élève signe une autorisation ou une non autorisation, à utiliser les enregistrements et photographies qui pourront être réalisées durant les activités

Responsabilité

La responsabilité du représentant légal est engagée tant que l'élève n'est pas sur le lieu du cours et en présence du professeur. La responsabilité du représentant légal reprend dès la fin du cours sur le lieu même de celui-ci.

Les PHOTOCOPIES sont INTERDITES